RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 40025
Numéro SIREN : 403 514 102
Nom ou dénomination : ABC CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2016 sous le numéro de dépôt 4528

RAPPORT DU
COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ABC CONSTRUCTION

JUIN 2016

ABC CONSTRUCTION

SARL AU CAPITAL DE 30 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 5 Rue Paul Bert 45 500 GIEN

R.C.S. ORLEANS 403 514 102

SIRET : 403 514 102 00017

..*.*.*.*

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABC CONSTRUCTION EN SOCIETE PAR ACTIONS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS
- 8 JUIL. 2016
GREFFE

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 10 juin 2016, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

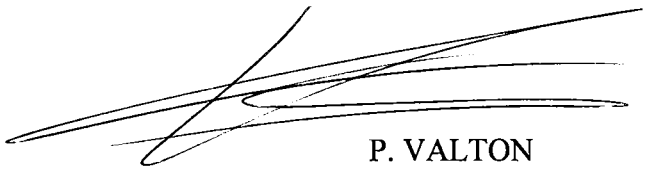
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Villemandeur, le 21 Juin 2016

LE COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ORCOM & ASSOCIES



P. VALTON
Associé Responsable Technique